

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 15 avril 2024 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Sébastien Wyss, PLR

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
procès-verbal

Invités : M. Nicolas Rousseil, responsable administratif Domaines publics
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux

Le président salue l'assemblée et souhaite particulièrement la bienvenue à Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS, qui siégera dorénavant en remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, démissionnaire au 15 mars 2024.

1. Appel

L'appel auquel procède Mme Myriam Tellenbach, secrétaire adjointe, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Jean-Philippe Joubert, PS
M. Pascal Mercier, PS
M. Jan Muggli, Groupe Débat (PEV)
Mme Monika Sommer, UDC

M. Christophe Gagnebin, CM

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président indique que le bureau du Conseil général propose d'ajouter un point pour la nomination de sa nouvelle secrétaire en remplacement du membre démissionnaire. Il donne connaissance de l'ordre du jour ainsi modifié.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Bureau du Conseil général, remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, secrétaire
6. Commission des Affaires sociales et Générations, remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR
7. Rue du Collège, remplacement de la conduite principale d'eau potable et nouvelle canalisation pour évacuation des eaux de surface, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 1'35'000.-
8. Adaptation des réseaux en lien avec la réfection de la route cantonale entre les Reussilles et La Paule, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 2'832'000, préavis au corps électoral
9. Rapport 2023 de la commission de gestion

II. Projets en cours du Conseil municipal

10. Présentation du programme de législature 2023-2026
11. Mise en place d'une structure d'accueil durant les vacances scolaires
12. Informations du Conseil municipal

III. Divers

13. Résolutions
14. Motions – postulats
15. Interpellations
16. Petites questions
17. Correspondance au Conseil général
18. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour ainsi modifié à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 19 février 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Réponses aux interpellations

Mme Valérie Piccand, Groupe Débat (Décharge de la Combe Bernard)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : « En préambule, la décharge communale de la Combe Bernard bénéficie dans sa situation actuelle d'un permis de construire délivré par la Préfecture du Jura bernois en date du 11 février 1993. La nature des travaux porte sur un remodelage de terrain par déversement de matériaux afin de combler en partie une dépression naturelle. Seuls des matériaux d'excavation, déblais non pollués et roche excavée sont autorisés à être mis en place de manière définitive.

Le site est utilisé pour les besoins des chantiers communaux ; comme par exemple, le volume d'excavation à la suite d'une fuite d'eau. Très ponctuellement et de manière coordonnée, certains chantiers communaux nécessitent également un entreposage temporaire de matériaux. Par définition, seules les entreprises mandatées par les services communaux sont autorisées à y accéder. À cet égard, le site est clôturé et fermé par un portail muni d'un cadenas.

Toutes les entreprises mandatées et ayants droit d'accès sont nantis du type de matériaux autorisés. Des contrôles de conformité sont au demeurant opérés par le service communal commanditaire. À noter que le canton procède également à des contrôles inopinés. La gestion générale et l'entretien de la décharge est donc placée sous le dicastère Domaines Publics avec en particulier l'implication du service des Travaux Publics.

Les attraits de la décharge Combe Bernard pour la Municipalité sont notables. On peut citer notamment la maîtrise foncière des lieux et donc son accessibilité en tout temps, ainsi que des économies substantielles en termes de taxe de décharge.

L'usage de la décharge n'est pas formellement limité en termes de durée mais bien en potentiel de volume à mettre en place. Ce volume est naturellement contraint par les plans sanctionnés lesquelles définissent le périmètre et le profil de terrain remodelé.

En guise de perspective, lors du dernier relevé topographique réalisé en 2013, le volume théorique encore disponible correspondait à un solde d'environ 37'000 m³. Actuellement, un solde d'environ 25'000 m³ peut être évoqué. »

L'interpellatrice se déclare « partiellement satisfaite » de la réponse.

I. DECISIONS

5. Bureau du Conseil général, remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, secrétaire

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PS, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, PS, en qualité de secrétaire du bureau du Conseil général, avec effet immédiat, en remplacement de M. Gabriel Yoder, PS, démissionnaire au 15 mars 2024.

Le président remercie Mme Koqinaj Coçaj pour sa disponibilité et lui souhaite la bienvenue au sein du bureau.

6. Commission des Affaires sociales et Générations, remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Malika Greder, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Nicolas Chatelain, PLR, démissionnaire au 31 décembre 2023.

Le président remercie Mme Greder pour sa disponibilité et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de la commission.

7. Rue du Collège, remplacement de la conduite principale d'eau potable et nouvelle canalisation pour évacuation des eaux de surface, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 135'000.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique qu'il s'agit du plus grand chantier communal pour l'année 2024. Il est coordonné entre les services des eaux, des routes et des eaux usées. Il cède la parole à M. Nicolas Rousseil qui présente le projet en détails via une présentation PowerPoint qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

Le président ouvre la possibilité de poser des questions.

M. Werner Liechti, Groupe Débat, demande si le marché du samedi matin pourra avoir lieu durant les travaux. Il rappelle que l'espace avait été entravé par des dépôts de matériel lors de chantiers précédents.

M. Rousseil répond qu'en principe on n'empiètera pas sur la zone du marché. Moyennant d'informer dûment l'entreprise et d'être vigilants, il ne devrait y avoir aucune entrave.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, demande premièrement où le container semi-enterré sera déplacé. Deuxièmement, les travaux étant prévus pour le mois de juin, dans quels délais il est prévu d'informer les enseignantes et les parents pour éviter que les enfants se retrouvent soudainement devant un chantier sans s'y attendre ?

M. Rousseil répond que le container sera à l'Est du projet, à l'extrémité des places de parc bleues, vers le restaurant kebab. Les trois places seront conservées. Pour ce qui est de l'information, une fois le crédit octroyé, des panneaux seront mis sur place, des informations communales envoyées dans les médias et les services communaux prévenus, y compris les écoles. Le trafic général sera interrompu. Tant que faire se peut, on conservera l'accès pour les riverains. Il est demandé à l'entreprise mandatée de garder le chemin piétonnier tout au long du chantier, de manière sécurisée.

Mme Monti Charmillot insiste sur le fait qu'il y a eu des précédents. Lors de la réfection de la Rue des Prés et du chemin qui descendait sur le collège, il y a eu des fermetures du jour au lendemain et les enfants ont dû passer par la Grand-Rue ou d'autres trajets. Il est donc important qu'il y ait un suivi pour que les enfants soient en sécurité.

M. Rousseil le comprend et en prend bonne note.

M. Sylvain Riard, PS, demande si le chemin piétonnier actuellement pavé sera remplacé par du bitume ?

M. Rousseil répond par l'affirmative. M. Mathieu Chaignat, CM, précise que c'est lié à une question de coûts.

M. Blaise Bernard, PS, se demande si le trottoir est à la bonne place. Il le verrait plutôt du côté Sud, et en profiterait pour le prolonger en direction du kebab, le flux des élèves se faisant plutôt dans cette direction que sur les escaliers qui montent vers la Grand-Rue.

M. Rousseil répond qu'au Sud, il y a des places de parc, mais pas au Nord. C'est pourquoi on propose de mettre le trottoir là. Si on le met au Sud, la mise en place de places de parc ne sera plus possible. Au niveau du cheminement, on a un lien avec la volée d'escaliers qui envoie au passage piétonnier marqué sur la route cantonale. Le cheminement piétonnier s'effectue de fait de ce côté-là.

M. Bernard estime qu'il y a plus de monde qui vient sur le kebab que sur les escaliers.

M. Rousseil insiste sur le fait qu'un trottoir au Sud implique une suppression non souhaitable des places de parc.

M. Chaignat indique que le cheminement piétonnier n'a pas été considéré comme problématique. Ce n'est pas une rue très circulante, il faut l'améliorer avec le trottoir mais on garde la rue telle quelle finalement.

M. Rousseil ajoute qu'on ne parle pas d'un trottoir à hautes bordures, le gabarit de la rue ne le permet pas. Sinon, on devrait faire un sens unique. Par contre, on améliore vraiment la situation avec une délimitation matérielle.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'octroi du crédit d'engagement.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote sur l'acceptation du crédit.

Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité, le crédit d'engagement de CHF 135'00.- TTC pour le remplacement de la conduite principale d'eau potable et la nouvelle canalisation d'évacuation des eaux de surface à la Rue du Collège.

8. Adaptation des réseaux en lien avec la réfection de la route cantonale entre les Reussilles et La Paule, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 2'832'000, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, prend la parole :

« Le crédit d'investissement qui vous est soumis pour préavis répond à deux impératifs qui pourraient être considérés presque comme une dépense liée :

Premièrement, nous avons l'obligation de sortir nos infrastructures, eau potable et réseau électrique, de l'emprise du chantier à venir de la route cantonale.

Deuxièmement, à l'instar d'autres secteurs hors du village, il est impératif de sécuriser l'approvisionnement électrique en rapprochant la moyenne tension des consommateurs. Il s'agit également de renforcer le réseau pour répondre aux demandes.

L'étude a mis à jour d'autres problématiques, par exemple dans la défense incendie et la faiblesse de la conduite d'eau. Le dicastère Énergies et Réseaux a cherché toutes les synergies possibles afin de proposer le projet le plus économique possible. Des solutions moins onéreuses sur le court terme sont peut-être possibles, mais elles ne répondent pas à la résolution des difficultés et ne font que répercuter des coûts dans les années futures avec des solutions techniques insatisfaisantes.

Le crédit dépasse largement les prévisions prévues au plan d'investissement. Toutefois, les dicastères techniques proposeront dans les semaines à venir un aménagement de ce dernier afin d'alléger un maximum la charge financière en 2025. Il est prévu notamment de redéployer le grand chantier de réfection « Méval » ou de reporter le début des travaux de réfection du réservoir de la Printanière. Cela aura aussi des conséquences sur la temporalité de l'application des plans généraux d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux. Cela limitera aussi en partie l'investissement dans d'autres projets communaux. Il est finalement également prévu de mettre à jour les dossiers « anciens » qui figurent dans ce plan d'investissement afin d'éviter autant que faire se peut ce type de mauvaise surprise.

Toutefois, il ne faut pas se voiler la face, le réseau d'eau potable comme celui de l'électricité n'ont pas bénéficié des investissements nécessaires il y a 20 à 30 ans lorsque la Commune était dans de grandes difficultés financières. Nous en subissons aujourd'hui un peu les conséquences. Nous ne pourrions sans doute pas rattraper le retard pris. Il s'agit surtout pour les autorités actuelles, exécutives ou législatives, de ne pas baisser la garde et continuer d'investir régulièrement et sans relâche.

Pour l'eau potable, les financements spéciaux tant pour l'équilibre de la tâche que pour le maintien de la valeur sont bien pourvus et permettent de réaliser ces travaux sans trop de soucis. A l'avenir, le défi majeur sera de réviser le plan général d'alimentation en eau potable qui définit les investissements à réaliser.

Il est vrai que les changements extrêmement rapides dans le monde de l'électricité imposeront des investissements très importants. Le service de l'électricité estime très grossièrement un montant de 7 millions sur les cinq prochaines années. Il s'agit principalement de renforcement des capacités dans des quartiers qui sont à la limite comme Chautenatte, Jeanbrenin, Méval, Cernil ou de remplacer plusieurs stations moyenne tension vétustes.

Cet état de fait sur lequel le Conseil municipal travaille avec assiduité nécessite des réflexions à plusieurs niveaux :

- La Commune va vraisemblablement devoir s'endetter pour couvrir les montants des assainissements précités. Le Service financier et le Service de l'électricité travaillent avec rigueur pour différer au mieux ces emprunts.
- Le plan d'investissement communal doit être continuellement adapté, être plus réactif et plus précis. Le Conseil municipal en est conscient. Il y travaille deux fois par année, en début d'année pour anticiper les dépenses sur l'année à venir et en fin d'année pour constater les dépenses réalisées et celles reportées.
- C'est un exercice de priorisation auquel le Conseil municipal doit s'astreindre. L'Agenda 2040 et le Programme de législature fixent des jalons mais le Conseil municipal devra toutefois augmenter la pression pour maintenir une situation saine.

Je conclus en rappelant que la situation financière de la commune est bonne à ce jour. Le passif du bilan au 31.12.2023 fait ressortir que $\frac{3}{4}$ des fonds propres sont communaux.

Cela nous appelle à conserver de la sérénité dans le traitement de ces lourds dossiers, mais cela ne doit pas nous endormir. »

M. Mathieu Chaignat, CM, et M. Philippe Wastian présentent conjointement un PowerPoint qui est annexé au présent procès-verbal dont il fait partie intégrante.

Le président ouvre la possibilité de poser des questions.

Mme Audrey Châtelain, PS, tenant compte du fait que les montants du plan d'investissement sont censés être révisés chaque année pour le plan soit mis à jour, demande comment expliquer cette soudaine explosion des coûts (plus de quatre fois le montant initial) ?

M. Chaignat rappelle que les prix ont été calculés il y a vingt ans. Déjà rien qu'avec l'inflation, on n'était plus juste. Par ailleurs, le coût ne prévoyait que le remplacement de la conduite sur la moitié du projet actuel. On n'était pas non plus à jour au niveau des besoins et normes pour l'électricité qui ont beaucoup changé. Par exemple, on ne pensait pas enterrer la ligne.

M. Wastian ajoute que pour l'eau, quand on a mis le projet au plan d'investissement, on n'avait compté qu'une traversée de route. Maintenant on change 2,7 km. En effet, ça n'a pas été recalculé correctement quand ça a été mis en plan d'investissement, mais ce changement de tracé est extrême et n'était pas prévu. A l'époque on avait une conduite de 60 ans, aujourd'hui elle en a 80, il n'aurait pas été logique de ne pas en tenir compte dans le plan d'investissement.

M. Chaignat précise que le plan d'investissement est un outil de travail, quand on constate ce type de chose on change la planification d'autres projets, on déplace des choses de manière à rester dans les limites demandées par le service des finances.

Mme Châtelain constate que dans le message il y avait deux variantes envisagées. Elle demande pourquoi la seconde a été écartée et qu'est-ce que cela aurait changé.

M. Wastian répond que les deux variantes ont été proposées aux commissions qui ont préavisé l'objet. La variante initiale est celle présentée ici. Quand on a vu les montants, on a tout fait pour trouver une variante moins chère. On a réalisé qu'en faisant des concessions, on pouvait diminuer les prix, mais que pour arriver au résultat souhaité on aurait dû prévoir plusieurs phases et que l'ensemble aurait finalement coûté plus cher. Cette variante n'a pas été retenue par les commissions, c'est pourquoi elle n'a pas été présentée ici. Par exemple, on aurait pu ne changer qu'une partie de la conduite d'eau, mais il aurait fallu changer le reste lors d'une phase suivante, puisque cette conduite a tout de même 80 ans.

M. Chaignat ajoute qu'on avait aussi envisagé de sortir du projet la ligne électrique entre la Paule et la ferme, mais on sait qu'elle est en bout de course et qu'il aurait fallu la changer dans une année ou deux. Autant tout enterrer.

M. Wastian émet la conclusion que la seconde variante aurait finalement été plus élevée financièrement et moins aboutie techniquement.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'octroi du crédit d'engagement.

La discussion n'étant pas demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général préavise favorablement à destination du corps électoral le crédit d'engagement de CHF 2'832'000.- TTC pour l'adaptation des réseaux en lien avec la réfection de la route cantonale entre les Reussilles et La Paule.

La votation populaire est fixée au 22 septembre 2024.

9. Rapport 2023 de la commission de gestion

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président donne la parole à M. Georges Juillard, UDC, vice-président de la commission de gestion. Ce dernier rappelle les points traités dans le rapport et se tient à disposition pour toute question.

Le président donne la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du rapport de la commission de gestion.

Le président ouvre la discussion.

M. François Roquier, Groupe Débat, se déclare surpris de certaines remarques, dans le chapitre sur l'ambiance au sein de la voirie. Il relève la phrase suivante : « une ambiance particulière règne au sein de ce service, notamment mue par le côté très masculin des personnes travaillant dans ce service ». Cette formulation, peut-être inappropriée, laisse planer un doute sans vraiment donner d'explication. Il demande que dans les rapports ultérieurs les choses qui doivent être dites le soient clairement.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le rapport 2023 de la commission de gestion au vote du Conseil général qui l'approuve à l'unanimité.

II. Projets en cours du Conseil municipal

10. Présentation du programme de législature 2023-2026

Le président donne la parole à M. Hervé Gullotti, maire, qui fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Vous avez pu prendre connaissance du Programme de législature 2023 – 2026 que le Conseil municipal s'est donné pour la présente période. Ce document a été établi dans la foulée de l'Agenda 2040 qui vous a été présenté lors de la séance du 27 novembre 2023. Cela explique son arrivée plus tardive que ce qui pourrait être attendu.

Ce Programme de législature est une concrétisation des objectifs fixés dans l'Agenda 2040 dont il reprend les huit grands chapitres pour catégoriser ses projets. Le Conseil municipal tient à souligner ici le fil rouge qui conduit l'ensemble de ses travaux, à savoir s'inscrire dans une politique de développement durable qui sert les intérêts communs de l'ensemble des partenaires de la localité. Chaque dicastère a travaillé en ce sens et continuera à le faire, avec conviction et à l'écoute de la population.

Dans les grandes lignes, ce programme de législature est à l'image de l'ambition que le Conseil municipal s'est donné, à savoir proposer des projets à court et moyens termes, privilégiant la qualité de vie pour toutes les tranches d'âge de la population. Ce programme de législature présente également une série de projets à plus longs termes qui devraient marquer la décennie à venir, dans le cadre d'une politique durable et participative, à l'aune des finances qui seront sollicitées par des engagements importants.

Ce programme de législature ne vend pas du rêve. Il invite à se retrousser les manches. Il appelle à la discussion autour de thématiques parfois émotionnelles mais qui nécessitent la participation de toutes et tous, sans frein dogmatique, avec l'ouverture d'esprit nécessaire.

Le Conseil municipal souhaite mobiliser les esprits, donner envie à la population de s'engager pour, ensemble, dessiner l'avenir de notre localité. Nous avons décidé de ne pas présenter le programme point par point puisqu'il a été mis à disposition, mais le Conseil municipal se tient à disposition pour toute question.

La discussion n'est pas demandée par l'assemblée.

1.1. Mise en place d'une structure d'accueil durant les vacances scolaires

M. Vincent Glauser, CM, rappelle qu'en 2021 une motion a été déposée par M. Pierre-Alain Basso et M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « Prendre de véritables mesures pour l'accueil durant les vacances scolaires ». Ayant repris le dicastère concerné l'an passé, M. Glauser a réalisé un sondage auprès des parents des classes de 1H à 7H.

Le sondage compte 76% de taux de participation. Du côté des intéressés, 89 enfants pourraient être inscrits aujourd'hui à cette prise en charge durant les vacances scolaires. Il en faut 20 pour que ce soit viable, c'est donc bien plus qu'espéré. M. Glauser a expliqué clairement aux parents ce qui est proposé, soit une prise en charge durant 6 semaines supplémentaires. Il ne reste donc que 5 semaines à assurer pour les parents qui travaillent.

Prise en charge proposée :

- 3 semaines durant les vacances d'été (hors vacances horlogères)
- 1 semaine durant les vacances d'automne
- 1 semaine durant les vacances de Noël
- 1 semaine durant les vacances de printemps

La prise en charge peut être d'une demi-journée ou d'une journée.

De toutes les EJC contactées qui ont introduit ce programme, aucune n'a dû revenir en arrière, c'est donc viable. Mais il y a des différences dans la facturation.

Pour cet accueil, le canton de Berne préconise un montant minimum de CHF 106.- par journée entière, plus le prix du repas, soit environ CHF 10.- (calcul établi sur la base de 20 enfants).

Si nous devons partir sur un montant forfaitaire, cela pourrait correspondre par enfant à :

- CHF 30.- à charge du canton
- CHF 30.- à charge de la commune
- CHF 65.- à charge du ou des parent(s)

La comparaison avec les autres EJC montre qu'on est dans la norme avec CHF 65.- demandés aux parents. On pourrait descendre à CHF 60.- mais il ne resterait plus grand-chose pour financer les activités.

Nous n'avons pas d'employés aujourd'hui pour assurer cette prise en charge. On engagerait des gens qui ne seraient pas payés comme ceux de l'EJC, donc on n'entrerait probablement pas dans le système kiBon car on serait trop bas. Plus tard, on pourrait envisager de refaire les contrats du personnel de l'EJC pour inclure la prise en charge durant les vacances scolaires, et ainsi descendre les tarifs. Ce serait alors viable de passer par le système kiBon.

La mise en place pourrait être en 2025-2026, éventuellement au 1^{er} janvier mais cela dépendra de l'avancée des travaux. Cela doit d'abord être discuté au sein de la commission de l'Instruction publique qui est la mieux placée pour discuter du résultat du sondage. Il y a un règlement et une ordonnance à modifier.

M. Glauser présente le questionnaire qui a été envoyé aux parents.

La réalisation de ce sondage répond à la motion citée initialement. Les prochaines étapes sont la discussion en commission, puis la présentation d'un projet concret comprenant le budget (estimé à environ CHF 80'000.-).

Le président ouvre la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie M. Glauser pour l'avance faite sur ce dossier. On voit Pour une famille avec deux enfants, un coût de CHF 600.- par semaine est assez cher. Il demande si dans le système kiBon il y a un système dégressif en fonction du nombre d'enfants pour une même famille ? Est-ce moins cher pour le 2^e, 3^e enfant ?

A priori, à la connaissance de M. Glauser, non. C'est basé sur les revenus des parents. C'est donc dégressif plutôt pour les bas revenus. Mais il a vu dans les réponses des parents que certains envisagent le placement pour quelques jours seulement, pas pour toute la semaine. C'est plutôt un dépannage pour deux ou trois jours par semaine qui est attendu.

M. Marc Froidevaux, PS, demande si le recrutement de personnel supplémentaire sur ces périodes de vacances est réaliste ?

M. Glauser répond que c'est réalisable à son avis. Il espère trouver des gens parmi le personnel de l'EJC. Mais ils ont déjà des horaires irréguliers, alors cela ne leur sera pas imposé. Le personnel qui le souhaite pourra participer avec un contrat séparé, si cela les intéresse. Le recrutement d'autres personnes sera effectivement compliqué, mais semble jouable vu le salaire horaire prévu. La règle est qu'il faut une personne pour 8 enfants, et en permanence quelqu'un ayant des connaissances pédagogiques. Cela représente une dizaine de personnes en tout. Cela sera payé CHF 35.-/h sans fonction pédagogique, CHF 45.-/h avec fonction pédagogique.

Mme Saralina Thiévent, Groupe Débat, demande quelle sera la structure porteuse du projet ?

M. Glauser répond que cela se déroulera dans les locaux de l'EJC, peut-être aussi dans la maison de paroisse s'il y a beaucoup d'enfants. Il espère pouvoir compter sur quelques professionnels pour soutenir le projet.

12. Informations

Le président donne la parole au Conseil municipal.

M. Pierre Sommer, CM, donne des indications sur la visite de la forêt qui aura lieu le 15 juin 2024. C'est une journée réservée le matin aux membres de l'exécutif et du législatif. Rendez-vous est donné à 10h00 au sud du CIP. L'après-midi est réservé à la population, à 13h30 au même endroit. Les démarches ont eu lieu suite à l'impulsion d'une motion de M. Gabriel Yoder. Cette journée est organisée en collaboration avec Jean-Marc Friedli, garde-forestier à ValForêt. Il expliquera les enjeux liés aux forêts communales. Pour les membres du Municipal et du Conseil général, le CIP est disposé à faire quelques grillades pour une douzaine de francs par personne. Il encourage l'assemblée à participer, c'est important !

M. André Ducommun, CM, informe que la commission Sports Tourisme organise pour le mois de mai le Duel intercommunal proposé à l'échelon national par la Coop. Un tout-ménage parviendra ces prochains jours chez les habitants. Il y a plusieurs façons de participer, individuellement ou via les activités proposées par les sociétés sportives. Nous allons affronter la commune de Tavannes en duel. Toutes les informations pour participer figurent sur tramelan.ch et sur l'application mentionnée dans le tout-ménage. Le but est de faire bouger la population.

M. Mathieu Chaignat, CM, invite les conseillers à une visite publique du réservoir des Fraises le samedi 20 avril de 9h00 à midi. C'est aussi l'occasion de rencontrer les

membres du personnel du service de l'eau potable qui présenteront les enjeux à venir pour le réseau d'eau. Il demande seulement aux gens qui viendraient de se parquer à la gare des Reussilles et de prendre la navette.

M. Chaignat enchaîne par la déclaration ci-après. En date du 24 février dernier, la rupture d'un câble moyenne tension situé entre les stations « Rue de la Gare » et « Damas » a provoqué une coupure d'électricité plongeant une grande partie du village dans le noir. Bien que la situation ait été rétablie après quelques heures, le câble qui occupe une place centrale dans le réseau de distribution doit être remplacé dans les plus brefs délais. Les travaux de remplacement qui s'étendent sur une distance approximative de 400 mètres sont estimés à un montant de CHF 194'000.-. Un tel montant est de la compétence du législatif. Au vu des délais impératifs et de la disponibilité des entreprises, le Conseil municipal a décidé d'agir par une procédure de « dépense liée ». Les raisons suivantes ont motivé cette décision :

- Assurer la réparation dans le délai le plus court possible (bouclage du réseau interrompu).
- La disponibilité immédiate des entreprises de génie civil rendue plus compliquée dès avril avec la reprise des grands chantiers.
- Le chantier devant se faire en partie sur la route cantonale, il était impératif de l'effectuer avant la reprise des travaux de réfection de la Grand-Rue.

Les travaux de génie civil ont été adjugés à l'entreprise Huguelet pour un montant de CHF 162'248.-. L'achat du câble à l'entreprise Nexans pour un montant de CHF 26'015.-. Un montant de CHF 5'000.- en matériel divers de raccordement du SET s'ajoutent encore à la facture pour un montant total TTC de CHF 194'000.-. Conformément aux articles 34 et 101 de l'ordonnance cantonale sur les communes et à l'article 23 du règlement d'organisation de la commune de Tramelan, l'annonce de la dépense liée a été publiée dans la feuille d'avis du district de Courtelary n°13 du vendredi 5 avril. Les recours peuvent être adressés à la préfecture durant les trente jours suivants la publication.

M. Vincent Glauser, CM, avait été interpellé par Mme Deborah Kläy concernant les frais liés à l'école de Jean-Gui. Cette école située à La Tanne est partagée entre trois communes (Tavannes, Sonceboz, Tramelan). Corgémont y a également des élèves mais ne participe pas de la même façon. On y a actuellement six élèves tramelots.

Ce qui coûte très cher, c'est le bâtiment, dont les trois communes sont propriétaires. Il est ancien, il y a des travaux dessus, qui sont répercutés sur les communes. Quand il n'y en a pas, les frais ne coûtent pas plus que pour un autre élève de Tramelan.

Dans une école de Tramelan, il faut compter environ CHF 5'000.- pour l'école et CHF 4'500.- pour la structure, donc un total de CHF 9'500.-. A Jean-Gui, on est à CHF 12'000.- au total. Si on décidait d'arrêter, on perdrait nos parts dans l'immeuble, donc tous les investissements réalisés seraient perdus. En tant que président de l'école Jean-Gui, M. Glauser va demander que les frais liés au bâtiment, par exemple le changement de la chaudière cette année, soient étalés.

M. Hervé Gullotti, maire, indique que suite à la question soulevée par M. Jean-Charles Juillard lors d'une précédente séance, il a été décidé de mettre le bilan de TEI SA dans le rapport de gestion afin d'informer sur la santé financière de la société. Celle-ci va bien, elle est porteuse d'un gros projet soumis prochainement à votation, il semble normal d'être transparent.

D'autre part, M. le maire indique qu'on mettra sur le site internet communal le tableau des interventions parlementaires qui ont été déposées pour pouvoir suivre le processus d'application des interventions qui ont été acceptées.

III. Divers

13. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

14. Motions – postulats

Le président constate le dépôt de 2 motions et 1 postulat. Il cède la parole aux dépositaires.



M. Thierry Gagnebin, PS, présente la motion déposée conjointement avec M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée « Motion urgente » : « Lors de la séance du Conseil général du 19 février 2024, le Conseil municipal a présenté un projet de développement du secteur du Plateau des Lovières (Plan Directeur de Développement durable, P3D). Ce projet est salué par les groupes sous-signataires pour son intention, à savoir lancer une réflexion à long terme sur le développement de la localité. Présenté sous l'égide de l'association Jura bernois.Bienne dans le cadre d'une procédure d'information et de participation de la population relative à la Conception régionale des transports et de l'urbanisme 2025, il a soulevé des interrogations d'une partie de la population quant à sa finalité. Des réactions ont été enregistrées, laissant transparaître des questionnements au sujet du sort de l'actuelle zone agricole qui devrait accueillir un Pôle de développement économique cantonale à l'étude depuis 2008 et de toute la partie à l'Ouest du CIP qui potentiellement devrait également être aménagée. De nombreuses spéculations ont été diffusées dans les médias et sur les réseaux sociaux qui pour l'heure ne sont que le fruit de l'imagination. Toutefois, conscients de l'enjeu, les partis signataires souhaitent que ce projet soit mis sur les rails dans un cadre donné. Non seulement les travaux doivent être élaborés dans le strict respect des procédures urbanistiques existantes, mais aussi avec la participation la plus ouverte possible de la population et en respectant une politique de préservation de l'environnement dans laquelle l'Exécutif s'est engagé jusqu'à présent à maintes reprises (Agenda 2040, programme de législature 2023 - 2026). Une politique agricole claire et respectueuse des exploitations actuelles doit également être intégrée dans la réflexion.

Parallèlement, les partis sous-signataires appellent expressément le Conseil municipal à s'astreindre à trouver des solutions qui permettront de réduire les nuisances liées au trafic routier en constante augmentation et qu'un développement incontrôlé du secteur des Lovières ne ferait qu'accroître. Ils demandent au Conseil municipal d'une part une concertation régionale sur cette problématique pour trouver des solutions régionales et d'autre part de développer une politique de mobilité douce contraignante sur l'ensemble du territoire communal, ceci en intégrant également les CJ dans la réflexion.

Le projet P3D qui potentiellement dessinera les contours de Tramelan en 2040 voire 2050 doit se réaliser avec le consentement d'une grande majorité de la population.

Les groupes socialistes et PLR demandent donc au Conseil municipal de :

1. Définir des modalités claires pour le développement du projet P3D qui incluront une politique de participation active de la population de la localité ;
2. Respecter les procédures urbanistiques en vigueur ;
3. Penser le secteur du Plateau des Lovières également en termes de politique de l'environnement, agricole et de mobilité ;
4. Organiser à l'issue de la réflexion une votation populaire qui sanctionnera le destin du P3D dans son ensemble (projet urbanistique et environnemental). »

M. Gagnebin ajoute que l'idée est de donner un cadre suffisamment clair dans les réflexions à venir, mais aussi d'aller au bout de l'étude. Ce qui a été présenté le 19 février est un avant-projet, une esquisse et non un projet abouti. Il s'agit d'aller au bout de cette réflexion et de pouvoir se positionner à son terme, après consultation des commissions.



M. Christophe Vienat, PLR, présente la motion intitulée « Nous voulons amener plus de sécurité pour les piétons au centre du village » : « En lien avec l'interpellation soumise au CG du 02.10.2023 et ceci toujours afin de favoriser la sécurité des piétons au centre du

village, le PLR-T soumet une motion afin de réaliser des aménagements peu onéreux et réalisables dans un court laps de temps qui favoriseront grandement la sécurité de toutes et tous. Le but de cette motion étant de renforcer la visibilité des piétons à la grand-rue, entre les numéros 151 et 163 (croisement Rue de la Printanière/Virgile Rossel et Grand-rue). Le PLR-T remercie le CM pour sa réponse fournie lors du CG du 19.02.2024. Dans cette réponse, le CM a confirmé que ce trottoir accueillait des véhicules qui stationnaient pour des raisons directement liées aux commerces du lieu (dépôt / chargement). Dans cette même réponse, il y était écrit que les manœuvres des poids lourds seraient entravées lors de leur engagement sur la Grand-rue. Suite à cette confirmation d'état de fait par le CM, le PLR-T dépose la présente motion avec quelques pistes d'améliorations afin de satisfaire d'une part les piétons et d'autre part, les livreurs :

- Installation de bornes empêchant le parage physique sur le trottoir en question, *0.5 m à l'intérieur du trottoir*
- Réserver une place de parc en case jaune « *LIVRAISONS* » devant le N° 138 de la Grand-rue

Dans un souci de « bien-vivre ensemble », le PLR-T se réfère à la bienveillance du CM pour la mise en place de mesures améliorant la sécurité au centre de notre village. »



M. Vital Gerber, Groupe Débat, présente le postulat intitulé « Carte journalière dégriffée Commune à Tramelan » : « En date du 31 janvier, un courriel a été adressé au Conseil général par David Filippini, citoyen tramelot, qui rappelait la nouvelle offre des CFF aux communes suisses depuis le 1er janvier 2024, pour l'achat de cartes journalières dégriffées à prix promotionnel ; il se disait « *fort surpris qu'une commune comme Tramelan qui se dit proche de ses habitants n'offre pas ce service attrayant, écologique et surtout à caractère social* » et demandait à connaître la position du Conseil général à ce sujet. Lors de la séance du 19 février, le Bureau du Conseil général a informé de cette correspondance et de sa décision d'y répondre en se contentant « *d'encourager le citoyen à prendre contact avec l'un des groupes parlementaires* » (Procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 février 2024, pt. 22). Afin de donner une véritable suite à cette question, et d'entente avec le citoyen à l'origine de cette initiative, nous aimerions relayer de manière officielle la proposition de rejoindre cette offre des CFF. La « carte journalière dégriffée Commune » est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes. Toutes les communes suisses participantes ont accès au même contingent. Disponibilités, prix et conditions sont accessibles sur le site www.cartejournaliere-commune.ch. Contrairement à l'ancien système, les cartes CFF ne doivent plus être commandées et payées par la commune en avance : avec ce système actuel de centralisation des cartes, le travail administratif est moindre et beaucoup plus simple. De nombreuses communes voisines, y compris Tavannes ou Mont-Tramelan par exemple, proposent déjà cette offre. Il semble aller de soi qu'un village qui inscrit la mobilité douce dans ses objectifs de développement ne saurait rester à l'écart de cette possibilité d'utilisation facilitée des transports publics. Par le présent postulat, nous invitons les services compétents de la Commune de Tramelan à entreprendre les démarches nécessaires pour rejoindre cette offre des CFF dans les meilleurs délais. »

15. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Pose de 2 miroirs aux carrefours Migros Grand-Rue et 943 Grand-Rue » : « Mesdames, Messieurs, J'ai dernièrement été interpellé par 2 habitants de Tramelan au sujet de la dangerosité de 2 carrefours débouchant sur la Grand Rue. Je me suis renseigné et durant ces 10 dernières années il y a

eu au même endroit environ une dizaine d'accidents dus à une mauvaise visibilité dont 2 de ces accidents avec des blessés graves. Un miroir serait indispensable à ce carrefour ; vers le bâtiment « Donzé » afin de voir les véhicules montants. Il existe déjà un miroir pour les véhicules débouchant de la rue Virgile Rossel en direction de la Grand Rue. Pour ce qui est du 2^{ème} carrefour, il s'agit de la rue du Collège qui passe devant le restaurant de la place en direction de Tavannes, il y a ici la barrière métallique qui obstrue la visibilité du trafic venant des Reussilles. Un miroir placé vers le bâtiment qui fait l'angle entre la Grand rue et la rue Haute serait un outil pour une sécurité accrue. Au vu de ce constat, il est demandé au Conseil municipal qu'elles sont les mesures envisageables et dans quel délai ? »

16. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



Mme Valérie Piccand, Groupe Débat, étant donné que toutes les réponses n'ont pas été fournies dans le traitement de son interpellation sur la Combe-Bernard, demande qui est responsable de l'arrachage des mauvaises herbes, notamment les chardons, qui s'envolent dans les pâturages avoisinants. Il serait bien, à partir de cette année, qu'il ne puisse plus y avoir de chardons qui se disséminent dans les pâturages depuis la décharge.

M. Pierre Sommer, CM, répond que ce sont les Travaux publics qui sont en charge de cela.



M. Thierry Gagnebin, PS, indique avoir été interpellé par des citoyens concernant des chiens non tenus en laisse sur des places de jeu. Il a pu le constater lui-même. Peut-on mettre des panneaux d'interdiction aux chiens dans les parcs ?

M. Pierre Sommer, CM, en prend bonne note.



M. Marc Froidevaux, PS, relève qu'avec l'arrivée des beaux jours des travaux fleurissent dans Tramelan, impliquant diverses nuisances et limitations de la circulation. Existe-t-il des procédures, des contraintes pour assurer une certaine efficacité sur ces travaux, pour qu'ils durent le moins longtemps possible occasionnant ainsi les nuisances les plus courtes possibles ?

M. Mathieu Chaignat, CM, répond que les services ont aussi tout intérêt à ce que les travaux durent le moins longtemps, en termes de coûts. Mais il y a aussi des périodes où des entreprises sont en vacances, donc ce n'est pas toujours possible.

M. Hervé Gullotti, maire, assure que l'urbanisme veille à la coordination entre les entreprises de génie civil pour prêter le moins possible les usagers de la route et les piétons.



Mme Nicole Favre, PS, a été interpellée concernant le cimetière, pour savoir si l'on peut faire un mur ou une paroi pour mettre des plaques commémoratives pour les personnes enterrées dans le jardin du souvenir ou dans la fosse commune.

M. Pierre Sommer, CM, en prend note et la question sera discutée à la prochaine séance de la commission du cimetière.



Mme Isabelle Evalet, PLR, demande où en est-on avec le hangar à copeaux se trouvant à la carrière ? Apparemment, les trajets sont réguliers vers Court. Cela interroge sur le coût et la pollution engendrés par les camions.

M. Pierre Sommer, PS, répond que les copeaux qui viennent de Court sont dépoussiérés. Les copeaux produits ici ne sont pas supportés par tous les chauffages qui sont obstrués par la poussière. Et parfois il y a un manque, à Court il y a plus de stock.



Mme Nicole Favre, PS, a été interpellée concernant la piscine. Les personnes qui habitent dans les bungalows à l'année auraient des abonnements à prix réduits, mais pas celles qui ont un logement secondaire. Pourraient-elles aussi avoir ce privilège ? Par ailleurs, y a-t-il un arrangement entre la piscine et le camping ? Dans certains campings, l'accès à la piscine compris dans le prix.

M. André Ducommun, CM, répond qu'il n'existe rien de ce qui a été cité. Les tarifs ont été publiés, il n'y a aucune réduction pour les résidents du camping, quels qu'ils soient.

Mme Favre estime que cela pourrait être un petit plus pour le camping.



Mme Nicole Favre, PS, rebondit sur les horaires de la piscine car il y a eu des mécontentements l'année passée car l'ouverture était jusqu'à 20h en mai, mais jusqu'à 19h en août quand l'école reprenait. Une discussion a-t-elle eu lieu pour prolonger les horaires le soir en août quand il fait plus chaud, au besoin en fermant plus tôt en mai pour équilibrer les horaires du personnel ?

M. André Ducommun, CM, répond que c'est très compliqué car le personnel a beaucoup d'heures et qu'il y a aussi de la remise en place à faire après fermeture. En revanche, on va ouvrir une semaine plus tard que d'habitude en mai pour pouvoir fermer une semaine plus tard en septembre, quand il fait meilleur. Mais on ne changera pas les horaires.

Mme Favre insiste sur le fait que les soirées sont encore chaudes à fin août.

M. Ducommun répond que ce n'est pas si simple que cela, c'est un problème de planification du personnel.



Mme Déborah Kläy, UDC, regrette de n'avoir jamais reçu de réponse concernant son questionnement d'octobre 2023 sur la prévention routière. Lors de la rentrée scolaire, les banderoles de prévention pour les écoliers n'avaient pas été posées. La rentrée 2024 approchant, Mme Kläy demande ce qu'il en est.

M. Vincent Glauser, CM, répond qu'étant absent lors de la séance où la question a été posée on la lui avait transmise, mais que cela concerne la police administrative et pas les écoles. Cela a été redirigé vers le bon service qui se chargera de la prévention pour la rentrée 2024.



M. Vincent Vaucher, PS, évoque qu'à la Place du 16-Mars on a parlé plusieurs fois de la possibilité de mettre un rond-point. C'était apparemment un fantasme, il n'y avait pas assez de place, etc. On n'est donc jamais allé plus loin avec ça. Par contre, on constate régulièrement que des gens font des demi-tours sur cette place. Y a-t-il la possibilité de poser un panneau d'interdiction de faire demi-tour ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'on étudiera la question, mais que cela semblerait étonnant.



Mme Audrey Châtelain, PS, revient sur la planification des horaires de la piscine. Elle se demande si l'on ne pourrait pas imaginer tout de même une prolongation des horaires jusqu'à 20h en soirée quand il fait chaud, même si ce n'est pas encore pour cette année. Au mois de mai, on n'a pas forcément envie de rester au-delà de 19h. Ne peut-on pas gérer cela de façon différente au niveau de la planification ?

M. André Ducommun, CM, va étudier les possibilités avec la commission Sports Tourisme, mais il répète que la situation est vraiment compliquée. On y a déjà réfléchi, mais il ne faut pas oublier le travail en-dehors des heures d'ouverture et le personnel cumule les heures supplémentaires durant cette période. De plus on manque toujours de gardes-bain, on a essayé de mettre en place une collaboration avec l'ensemble des piscines de la région pour pouvoir maintenir les piscines ouvertes grâce aux synergies. Vu ce contexte difficile on risque plutôt de se diriger vers des restrictions au niveau des horaires. On manque de personnel par rapport aux obligations de sécurité. Mais on prend note des questions et s'il y a une possibilité, on la mettra en place.

17. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

18. Divers

M. Vital Gerber, Groupe Débat, dépose une déclaration commune du Groupe Débat et du Groupe UDC. En introduction, il rappelle qu'après la séance du Conseil général du 19 février, le Groupe Débat s'est approché de tous autres partis pour proposer une votation consultative populaire. Certains partis n'en ont pas voulu. Tous les partis se sont alors mis d'accord pour réunir une séance extraordinaire du Conseil général. Il s'étonne alors de voir déposée une motion urgente, pour laquelle tous les partis n'ont pas été approchés, qu'il ne peut recevoir autrement que comme un court-circuitage de ce qui a été décidé. Ce n'est pas de cette manière-là qu'on fera avancer une réflexion commune sur l'avenir des Lovières et de notre village. Il s'étonne aussi que cette motion propose une votation tout à la fin de la procédure. Autrement dit on veut bétonner la procédure pour que la population ne puisse pas s'exprimer jusque-là. Or des clarifications sur la procédures sont justement demandées également.

La présente déclaration a donc été rédigée indépendamment de cette motion, pour poser les attentes en vue de cette séance extraordinaire.

M. Gerber donne lecture de la déclaration de Mme Valérie Piccand, Mme Saralina Thiévent, M. Vital Gerber, Groupe Débat, et de Mme Deborah Kläy, M. Georges Juillard, M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Avenir des Lovières » : « La présentation du Plan Directeur de Développement durable (P3D) et du Pôle de développement économique (PDE) des Lovières par Jb.B lors de la séance du Conseil général du 19 février a suscité de vives réactions, à juste titre. Courrier politique dans la presse, séances extraordinaires des fractions et du Bureau du Conseil général, échanges avec le Conseil municipal notamment, montrent leur ampleur exceptionnelle. Pour notre part, nous répétons ici que nous regrettons en effet la forme : un tel point aurait dû être inscrit à l'ordre du jour. Et surtout, nous regrettons le fond : ce qui nous a été présenté ne fonctionne pas. Nous n'en voulons pas. Le Bureau prévoit de convoquer une séance extraordinaire du Conseil général consacrée à ce dossier. En vue de cette séance, nous réaffirmons notre volonté de porter avec détermination les préoccupations citoyennes de la population tramelote. Nous regrettons en effet le discours ambigu servi jusqu'ici : d'une part, on dit que « rien n'est décidé », qu'il s'agit d'une « feuille blanche » ; d'autre part, le CM dit qu'il n'a « pas le choix », inscrit la « réalisation du PDE » à son

programme de législature. Et dans le même temps, la Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation (CRTU) du Jura bernois, en cours de révision, présente déjà des plans bien réels – qui ont reçu par ailleurs de nombreuses prises de position défavorables. Nous n'accepterons pas qu'on nous dise indéfiniment « c'est trop tôt pour se prononcer », jusqu'à ce qu'on nous dise à un moment donné « c'est trop tard ». Ce que nous voulons, c'est que la population puisse décider de l'avenir qu'elle veut donner à son village. Nous attendons de la part du Conseil municipal, lors de la séance extraordinaire, des éléments clairs ; autrement dit, qu'il expose clairement :

- Ce qui, à ce stade, est décidé et ce qui ne l'est pas.
 - En tant que Conseil municipal, ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas.
 - Quelles sont les différentes procédures : qui aura à décider quoi à quel moment ?
- En bref : nous exigeons des informations sur la base desquelles nous soyons en mesure de nous prononcer et de décider des suites à donner. Des informations sur la base desquelles puissent avoir lieu le débat et les décisions démocratiques. Dès maintenant. »

Le président informe de la tenue d'une séance extraordinaire le lundi 13 mai 2024 à 19h00, tenant compte des textes déposés ce soir. Il demande au Conseil municipal si ce procédé lui convient.

M. Hervé Gullotti, maire, indique que le Conseil municipal est favorable au débat démocratique, donc évidemment cela lui convient. Il attend du bureau de lui dire ce qui est attendu et quel est le cadre. Il rappelle que le projet est à un stade de prémisses. La discussion est bienvenue, mais sur les détails du projet qui n'existe pas encore, il sera difficile de présenter les choses.

Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat et membre de la commission du Développement territorial, suggère de saisir l'opportunité de réunir les trois commissions qui travaillent sur le plan de quartier.

Le bureau va se retrouver, débattre des demandes et fixer le cadre de la séance.

Le président lève la séance à 21h35.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Sébastien Wyss Lucie Noirat

Annexes ment.